

Procès-verbal de la réunion de conseil municipal en date du 03 mars 2026

Date de convocation du conseil municipal : 19 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 03 mars à 18 heures 30

Le conseil municipal de la commune de FLEURAT dûment convoqué le 19 février 2026 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Michel RINGUET, maire

Présents : M. RINGUET, maire, Mmes MONTENON, BONNAVAL, M. JEANROT, adjoints, MM AFONSO, BARDET, GIVERNAUD, JOFFRE, PINAUD et Mme BARRAT

Nombre de conseillers : en exercice : 10 Présents : 10 Votants : 10

M. PINAUD a été désigné secrétaire de séance.

Les élus présents constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Ordre du jour de la séance :

- Validation du procès-verbal du 11/12/2025
- Approbation du compte de gestion 2025
- Approbation du compte administratif du budget principal
- Affectation du résultat du budget principal
- Suppression du poste adjoint technique première classe
- Tableau des effectifs
- Le PLUi 2016-2026 : Application mars 2026
- Organisation du bureau des élections du 15/03/2026 et du 22/03/2026
- Informations et questions diverses

Le procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2025 a été approuvé.

M. le maire souhaitait clôturer les comptes avant la fin de son mandat.

M. le maire informe l'ensemble du conseil que la DGFIP qui fournit le compte de gestion a été victime d'une panne informatique de l'applicatif HELIOS qui permet de transmettre le compte de gestion. La panne ayant duré 2 semaines, la trésorerie a accusé un retard conséquent et n'a pu transmettre le compte de gestion à tant pour le conseil.

Il est donc impossible de voter :

- Approbation du compte de gestion 2025
- Approbation du compte administratif du budget principal
- Affectation du résultat du budget principal

Ces délibérations sont reportées pour un prochain conseil municipal.

Suppression du poste d'adjoint technique principal de première classe

Suite au départ à la retraite de M. JEANNOT Jacky, effectif au 01/01/2026, son poste d'adjoint technique de première classe n'est plus nécessaire puisque son remplaçant, Mathieu VILLARD a été recruté sur un poste d'adjoint technique.

Monsieur le maire propose à l'assemblée la suppression à compter du 03 mars 2026 au tableau des effectifs, de l'emploi permanent à temps complet comprenant les fonctions suivantes : agent technique sur le grade adjoint territorial principal de 1^{ère} classe, pour 35 heures hebdomadaires conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe chargé des fonctions d'agent technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Tableau des effectifs

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Le maire propose à l'assemblée :

- La suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe d'une durée hebdomadaire de 35 heures

De ce fait le tableau des effectifs sera réparti comme suit :

Intitulé	Nombre d'heures	Nombre de postes
Filière administrative		
Rédacteur	35	1
Filière technique		
Adjoint technique territorial	35	1

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide

- d'adopter la proposition du maire
- de modifier le tableau des effectifs à compter du 03 mars 2026.

Le PLUi

M. le maire souhaite faire un point sur l'avancement du PLUi.

L'enquête publique est terminée, le PLUi est validé. Il est opposable depuis le 1^{er} mars 2026 et sera applicable au 1^{er} mai 2026. Toutefois la carte communale ayant été abrogée, le PLUi est le document d'urbanisme de référence pour Fleurat. Une formation est proposée pour les élus ainsi que pour les secrétaires afin de répondre au mieux aux questions et aux demandes d'urbanisme de la population.

Organisation du bureau des élections pour les élections municipales du 15 et du 22 mars 2026

M. le maire propose un planning dans lequel sont répartis l'ensemble des adjoints, des conseillers municipaux ainsi que les délégués de chaque liste.

Après concertation, les rôles d'assesseurs titulaires et de secrétaire ayant été attribués, il est remis à chacun une convocation datée faisant mention de l'horaire de permanence au bureau des élections.

Questions et informations diverses

La reprise des concessions en état d'abandon au cimetière de Fleurat:

M. le maire informe que les travaux de reprise sont achevés. Trois concessions n'ont pu être reprises suite à une impossibilité légale d'exhumation. Le chantier a révélé plusieurs caveaux inconnus qui ont dû être ajoutés à la liste des caveaux à détruire. Ce qui a entraîné un surcoût de 6 060 € TTC pour la démolition ainsi que 480 € TTC pour l'achat de terre pour combler les trous. Le coût total des travaux de reprise s'élève à 57 361,20 €.

Il restera pour la commune à égaliser le terrain, à réfléchir sur le plan d'aménagement du haut du cimetière, remettre de la terre après tassement et semer de la pelouse. La commune devra entretenir l'ensemble des concessions reprises ainsi qu'estimer la valeur de celle qu'elle a conservées. Reste la question du caveau commun à régulariser. à ajouter de la terre si nécessaire après le tassement de celle qui a été apportée. L'entreprise Elabor a prévu de fournir une étude topographique du cimetière ; il sera à réaménager après la fin de tous ces travaux.

Devis nettoyage de la salle polyvalente

Comme indiqué lors du dernier conseil un devis a été demandé auprès de l'entreprise Fasciaux propreté qui s'occupe également de la maison intergénérationnelle pour effectuer des nettoyages complets mais ponctuels de la salle polyvalente.

Celui-ci s'élève à 528 € TTC, le nettoyage de la hotte a un coût de 156 € TTC s'il est réalisé en même temps que la salle.

Demande de subvention d'une habitante pour le diplôme du permis de conduire

M. le maire informe que Mme Montenon a reçu une habitante envisageant de demander une aide financière à la commune afin de payer son examen de conduite, en vue d'obtenir son permis. L'entretien mené a révélé que la jeune femme a déjà obtenu diverses aides de la région, et qu'elle est suivie par la mission locale. Après concertation, il semble essentiel de mettre en contact cette habitante avec une assistante sociale, mais également de se renseigner afin de connaître les modalités et les formes éventuelles que peut prendre une aide de la commune.

Le maire,



A blue circular official stamp of the commune of Fleury-Croze is partially obscured by a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'MAIRIE de FLEURY-CROZE' and a central emblem.

Le secrétaire de séance,

M. PINAUD



A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping strokes, positioned below the name M. PINAUD.